

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## Conférence Territoriale de l'Action Publique : 2<sup>ème</sup> réunion d'étape des collectivités réunies autour de la Région Réunion

Didier ROBERT, Président de la Région Réunion, Amaury de Saint-Quentin, Préfet de La Réunion, Christian COLIN, Président de la CRC ainsi que les présidents et représentants des EPCI (Civis, Cirest, Cinor, TCO, Casud) et du Conseil Départemental ont participé ce lundi 20 novembre à la seconde réunion de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP). La Cour Régionale des Comptes (CRC), a fait le point sur le suivi des recommandations qu'elle a émises afin de guider l'action des collectivités. L'occasion pour la Région Réunion, cheffe de file de la CTAP de dresser les différents axes de développement de cette Conférence. Elle s'inscrit dans la cohérence des politiques publiques évoquée récemment par Didier ROBERT auprès du Premier Ministre et du Président de la République.

Didier ROBERT, président de la CTAP s'est dans un premier temps félicité de l'implication unanime des collectivités dans cette volonté de gestion raisonnée de leurs activités : « *Il s'agit d'un temps d'échange et de débat qui nous permet de préserver une cohérence de politique publique. Il n'y a pas de politique aboutie s'il n'y a pas cette cohérence qui doit être à la fois verticale et horizontale. Les résultats en terme de croissance, d'économie et d'emploi sont encourageants ces dernières*

années ». « Nous avons à conforter le travail que nous avons déjà commencé à mettre en œuvre », a rajouté Didier ROBERT.

Cette seconde rencontre qui intervient après celle de décembre 2016 s'inscrit dans une coordination plus efficace entre l'Etat et les Collectivités. Amaury de Saint-Quentin, Préfet de La Réunion a encouragé la mise en place par les EPCI, et autres collectivités de projets créateurs d'énergie, d'emplois et de bien-être social : « Je veux ainsi réaffirmer ma volonté d'un travail collaboratif nécessaire. Les services de l'Etat sont disponibles pour accompagner aux côtés de la Région, chacune des collectivités présentes ».

Dans le cadre de la CTAP, la Chambre Régionale des Comptes a au préalable émis 22 recommandations afin de guider l'action des EPCI et des collectivités qui ont rendu cette année, un premier rapport d'activité. Christian COLIN, Président de la CRC, déclare : « je note la bonne volonté de tous qui nous font part de leur gestion humaine, ainsi que de l'évolution de leur patrimoine ».

La Région a ensuite présenté les axes à conforter dans cette cohérence de politique publique :

-Le **rééquilibrage culturel du territoire** : Il s'agit de conduire une évaluation des politiques culturelles, d'encourager la diffusion et la création artistique dans d'autres territoires et enfin favoriser la mutualisation des moyens et la mise en réseau des acteurs.

– **Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**: Fin 2017, la poursuite des travaux d'élaboration sur la planification de la gestion des déchets et sur le plan d'action en faveur de l'économie circulaire. Fin 2018, lancement de l'**Enquête Publique** du projet de PRPGD et délibération de l'approbation du PRPGD par le Conseil Régional (Décembre 2018).

– **Le transfert de la compétence Transports et ses perspectives** : 2018 sera une année charnière avec la poursuite de la réalisation de TCSP et de voies réservées afin de fiabiliser les temps de parcours, l'acquisition de matériel roulant (5 véhicules), l'optimisation et l'augmentation de l'offre, l'amélioration de la qualité de service (contrôle qualité, info voyageurs....) et enfin la remise à niveau des gares routières.

– **La mise en place du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** : Il s'agit de créer un milieu fertile au développement de la Réunion des talents (développer la culture entrepreneuriale, renforcer les capacités personnelles). Aussi de stimuler l'émergence et la maturation

des projets. A ce titre, Gérald MAILLOT, Président de la CINOR s'est félicité que la collectivité régionale prenne en compte le projet de territoire de la Communauté intercommunale du Nord.

**– De favoriser l'ancrage des politiques publiques par le développement des entreprises locales :** Les acteurs doivent s'appuyer sur les spécificités locales des 3 domaines prioritaires (bio-économie, éco-tourisme et agilité territoriale). Enfin mettre en place des actions dédiées aux entreprises locales (notamment par un accompagnement des entreprises locales à l'international).



UNION EUROPÉENNE



#RÉGIONRÉUNION

LA RÉUNION!  
positive!

